



MAIRIE DE SAINT AGOULIN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 17/01/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 17 janvier,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Agoulin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. LABBE Pascal, Maire.

Date de convocation : 11/01/2019.

Présents : (MM-Mmes) LABBE Pascal, AUMAITRE Arlette, CALIPEL Laëtitia, CHAMPEYROUX Jean Michel, FRADETAL Catherine, GAILLOT Laurent, PAQUET Michel, VERMYNCK Dominique.

Excusés : DEAT Céline, DELUZARCHE Jean-Paul, GONZALEZ Cristobal.

1°) Rapport CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CLECT a fait parvenir un rapport dans lequel sont mentionnés les coûts de transfert de charge à la CCPL pour 3 domaines : le PLUiH (Plan Local d'Urbanisme intercommunal à valeur de Programme Local de l'Habitat), l'ALSH (Activité de Loisirs Sans Hébergement) et la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations). Monsieur le Maire note que la répartition des coûts est au prorata de la population (et non du potentiel fiscal).

Les coûts incombant à la commune seront de l'ordre de 102.71€ par an pendant 10 ans au titre du PLUiH (soit 1.57% du coût net de la compétence rapportée à une année), et de 0€ au titre de l'ALSH et de la GEMAPI.

Cette somme sera déduite des attributions de compensation versée par la CCPL à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les termes du rapport,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce dernier.

2°) SIEG : borne de recharge électrique

Le SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz) du Puy-de-Dôme, devenu Territoire d'Energie Puy-de-Dôme, s'investit depuis plusieurs années dans la transition énergétique. Dans ce contexte, l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques réparties sur l'ensemble du territoire puydômois est une opération que le SIEG se devait d'initier. Des bornes de recharge seront réparties sur 32 communes, RLV et la Communauté de Communes d'Issoire. Au total, 54 bornes normales (recharge en 2h) et 4 bornes rapides (recharge en 1h) seront installées (hors Clermont Agglomération avec 48 bornes). Les plus proches de nous seront installées à Combronde (2 normales, 1 rapide). Monsieur le Maire déplore qu'aucune borne ne soit prévue sur le territoire de la CCPL.

Le coût de l'installation d'une borne normale est de 13 800€ (34 300€ pour une borne rapide). Le SIEG prendra en charge 50% des dépenses, le reste étant pris en charge par les adhérents. Pour Saint-Agoulin, la participation sera de 95€ (30€ de cotisation de base + 55€ de part fixe et 10€ par habitants). Le SIEG propose aux communes non retenues de pouvoir installer une borne sur leur territoire moyennant la prise en charge intégrale du coût à savoir :

13 800€ (borne) + 1 225€ (entretien) + 230€ (énergie).

Compte tenu des sommes demandées et ne faisant pas partie du schéma départemental, la commune refuse la proposition du SIEG.



3°) Correspondant défense

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il faut nommer un nouveau correspondant défense et rappelle les 3 axes de ses fonctions : information des citoyens quant à la politique de défense de la nation, sensibilisation des citoyens aux enjeux de l'enseignement de la défense et aux événements nationaux et internationaux qui ont marqué l'Histoire de France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la candidature de M. Laurent GAILLOT.**

5°) Indemnité des élus

Monsieur le Maire explique que depuis le 1er janvier 2019, avec la réactivation des mesures PPCR, c'est désormais l'indice brut 1027 (et non plus 1022) qui sert de base pour le calcul des indemnités de fonction des élus locaux. La précédente délibération indemnitaire faisait référence à l'ancien indice brut terminal 1022, une nouvelle délibération est nécessaire pour actualiser les indemnités. Monsieur le Maire propose de faire désormais référence à l'indice brut terminal de la fonction publique en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le passage de l'indice de 1022 à 1027,**
- **Approuve la référence à l'indice brut terminal de la fonction publique.**

4°) Sioule et Morge

Monsieur le Maire annonce que le contrat relatif à l'entretien des réseaux et à la facturation de l'eau potable entre le Syndicat Intercommunal Sioule et Morge et la SEMERAP prend fin le 29 février 2020. La question du renouvellement se voit posée. Monsieur le Maire expose un certain nombre d'arguments, avec M. PAQUET, tous deux délégués Sioule et Morge, en faveur et en défaveur de la reconduction. La réponse sera apportée samedi 19 janvier lors du vote du syndicat.

5°) Questions diverses

- **Curage des fossés** : Monsieur le Maire fait état de la nécessité de connaître les fossés dont l'entretien s'avère prioritaire. Il soumet donc la carte de la commune et sollicite la commission des chemins afin qu'ils inscrivent les emplacements à traiter.
- **Assainissement** : Monsieur le Maire indique que lors des ventes de biens immobiliers, les mairies reçoivent des questionnaires de notaires interrogeant la conformité ou non de ces logements. Monsieur le Maire informe que pour assurer la viabilité de l'assainissement aux nouveaux acquéreurs et à l'ensemble des personnes raccordées, il convient d'insérer une clause de contrôle obligatoire dans le contrat liant la commune à la SEMERAP. Cela devra faire l'objet d'une délibération lors du prochain conseil.
Monsieur le Maire indique également que du fait de l'accroissement de la population sur la commune et dans la perspective du PLUiH, la question de la station d'épuration se posera à plus ou moins brève échéance. Afin d'anticiper, Monsieur le Maire indique les 3 options possibles : prise de compétence par la CCPL, suppression de la station en reliant le réseau à la station d'Aigueperse, réfection complète de la station de Saint-Agoulin.